

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 14, Février 2019

MONOXYDE DE CARBONE : UN TUEUR SILENCIEUX

Incident dans une école primaire :

Le 14 janvier 2019, à l'école primaire des Découvreurs à Montréal, une quarantaine de personnes (enfants et adultes) ont été victimes d'intoxication au monoxyde de carbone. La quantité d'émanations toxiques dans l'air était suffisante pour causer des problèmes de santé. Cet incident était lié à une défectuosité du système de chauffage au gaz naturel qui faisait en sorte que le combustible brûlait mal.



Crédit photo (Site de Sécurité publique Québec)

Le monoxyde de carbone qu'est-ce que c'est ?

Le monoxyde de carbone, aussi appelé CO, est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite ni les yeux ni les voies respiratoires. Quand l'humain respire du monoxyde de carbone, le gaz pénètre dans son sang pour remplacer l'oxygène. Cela a pour résultat d'endommager les tissus internes et peut devenir très dangereux pour la santé ! **IL EST IMPORTANT D'AVOIR UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE !**

Identifier les sources de CO autour de vous

Les véhicules (automobiles, motoneiges, tout-terrain, etc.) dont le moteur à combustion est laissé en marche dans un espace clos ou dans un endroit où la ventilation est déficiente (garage attenant à une résidence, cabanon, abri d'hiver temporaire, etc.), même si une issue est ouverte

- Les foyers et poêles à bois ou au gaz
- Les appareils de chauffage au gaz naturel, propane, kérosène, etc.
- Les cuisinières, réfrigérateurs, barbecues, chauffe-eau et tout autre appareil domestique fonctionnant au propane ou au gaz
- Les outils à moteur à combustion : tondeuses, souffleuses, génératrices, etc.

Les effets d'une intoxication varient selon :

- La quantité de gaz dans l'air
- La durée d'exposition
- La sensibilité de la personne aux effets du gaz
- L'état général de santé de la personne



Comment surviennent les intoxications au CO ?

Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent généralement à la suite d'une mauvaise installation, d'un mauvais entretien ou d'une utilisation inadéquate d'appareil à combustion ou, encore, d'une ventilation déficiente des lieux.

Attention aux symptômes :

Prendre note qu'une intoxication au CO ne peut se produire que s'il y a une source de gaz à proximité. En effet, plusieurs symptômes ressemblent à d'autres problèmes de santé. Si en quittant l'endroit, vos symptômes disparaissent ou diminuent, il est possible que vous soyez en présence d'une trop grande quantité de CO. Si vous êtes plusieurs à avoir des symptômes similaires, sortez tous immédiatement et composez le 9-1-1.

Pour plus d'information : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html>

Avis de rappel thermostat électronique STE 402

Avis original émis en septembre 2011 concernant les unités produites en août 2011.

En raison d'un défaut de fabrication, le thermostat rappelé risque de fumer et de produire de la suie, ce qui entraîne un risque d'incendie

Si vous posséder ce type de thermostat électronique, vous devez cesser immédiatement son utilisation et le retourner au service de réparation Stelpro Design



Service régional de prévention incendie
Chronique de la MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Izabelle Rioux, préventionniste
450 774-3127
prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca